



HAL
open science

L'aménagement du littoral: un enjeu crucial pour les pêcheries artisanales

Marie-Christine Cormier-Salem

► **To cite this version:**

Marie-Christine Cormier-Salem. L'aménagement du littoral: un enjeu crucial pour les pêcheries artisanales. Artisans de la mer : une histoire de la pêche maritime sénégalaise, s.n., pp.136-145, 2013. ird-00827404

HAL Id: ird-00827404

<https://ird.hal.science/ird-00827404v1>

Submitted on 4 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'aménagement du littoral : un enjeu crucial pour les pêcheries artisanales

par **Marie-Christine Cormier-Salem**

Alors que la plupart des activités de pêche industrielle sont concentrées dans l'agglomération de Dakar-Pikine, la pêche artisanale est présente tout au long des côtes sénégalaises et joue donc un rôle déterminant dans l'organisation de cet espace littoral.

Jusqu'aux années 1970-80, les activités de pêche maritime artisanale se limitaient à quelques sites, dont les principaux étaient *Guet Ndar* à Saint-Louis, *Kayar* sur la Grande Côte, Mbour et Joal sur la Petite Côte. Les villages de pêche de la presqu'île du Cap-Vert (Ngor, Yoff, Hann, Soumbédioune) maintenaient leurs organisations en dépit de l'urbanisation galopante de Dakar-Pikine. Dans le delta du Saloum, les villages (Bassul, Dionewar, Niodior, Toubakouta) se partageaient entre la pêche estuarienne et les migrations plus lointaines de pêche maritime. Enfin, en Casamance, hormis les campements de pêche de Kafountine au nord et de Cap Skiring au sud, où l'on ne comptait guère plus d'une dizaine de pirogues, le littoral était quasi vierge de toute occupation. Seuls le *Club Méditerranée*²⁶ et l'hôtel *Aubert* de Ziguinchor avaient alors un établissement sur la plage de Cap Skiring. Les activités touristiques balnéaires étaient limitées à quelques complexes et à des cabanons²⁷ situés entre Toubab Dialaw et Nianing sur la Petite Côte. Une douzaine d'établissements (restaurants et hôtels) s'égrenaient le long des corniches ouest et est et de la Pointe des Almadies de la presqu'île du Cap-Vert à Dakar. Quant aux activités industrialo-maritimes, elles étaient circonscrites au port de Dakar et le long de la route conduisant à Rufisque.

Quarante ans plus tard, un panorama détaillé de l'occupation du littoral sénégalais est fort difficile à dresser, sinon au risque de devenir très vite obsolète, tant les activités ne cessent de se diversifier, les structures et infrastructures de se multiplier et de s'étendre. Le constat qui s'impose est celui d'un espace densifié, voire « bétonisé » de façon quasi continue, mais aussi rétracté du fait de l'érosion et du recul du trait de côte d'une part, de la pression de l'arrière-pays et notamment du front d'urbanisation d'autre part.

A droite

Mbour

La modernisation des quais de pêche comme celui de Mbour n'a pas toujours eu les effets escomptés, dans la mesure où les acteurs de la filière ont du mal à se réapproprier ces infrastructures parfois imposées par les normes étrangères.

26 Le Club Méditerranée a ouvert un village de vacances au Cap Skiring en 1974. Celui de la Pointe des Almadies à Dakar est désormais fermé.

27 A l'origine, les cabanons sont des paillottes ou abris sommaires, sans eau ni électricité. Ces structures légères se sont progressivement pérennisées et modernisées.



Face aux dynamiques complexes entre pêche artisanale et aménagement du littoral, force est de souligner les déficiences et discordances institutionnelles. Les politiques ont bien du mal à contrôler les pressions environnementales, les compétitions entre usages et les conflits entre acteurs. Une analyse historique des politiques de gestion du littoral et de ses ressources a permis de mettre en évidence trois grandes périodes, avec chacune ses discours dominants, concepts, moyens et instruments: la « gestion rationnelle » jusqu'aux années 1970-80, la « protection du littoral » des années 1980-90 et enfin, la « conservation intégrée » depuis une vingtaine d'années.

Décennies 70-80, pour une exploitation rationnelle des ressources halieutiques

Les années 1970-80 correspondent à une période très faste pour la pêche maritime artisanale sénégalaise, qui connaît un développement spectaculaire en réponse notamment à la demande croissante en poisson et du fait de multiples innovations techniques - motorisation des pirogues, diffusion des STC (Sennes Tournantes Coulissantes), utilisation de glacières à bord des pirogues - économiques - mise en place d'une chaîne de froid et marché de poissons frais étendu aux régions de l'intérieur, création de nouvelles filières - et institutionnelles - coopératives de pêche. L'attractivité du littoral sur les populations de l'arrière-pays est d'autant plus forte que ces mêmes années sont marquées par une diminution des pluies et une crise des systèmes agropastoraux.

Les politiques publiques ont alors pour principale préoccupation de gérer « rationnellement » les ressources halieutiques, mais ne jurent que par la modernisation, l'intensification, l'augmentation de la production. La modernisation des débarcadères et la création des premiers quais de pêche en sont une traduction directe.

Les visées très utilitaristes et productivististes concernent au premier chef la pêche, du fait de son importance socio-économique mais touchent également les activités annexes, telles la transformation artisanale du poisson - amélioration des techniques de séchage, diffusion de fours en ciment pour le braisage des sardinelles - ainsi que le secteur touristique, pourvoyeur de devises. L'explosion du tourisme balnéaire est bien illustrée par les complexes touristiques de Sali Portudal sur la Petite Côte. Cet essor, non contrôlé, aggravé par la poussée du front d'urbanisation de Dakar-Pikine au-delà de Rufisque, conduit à une dégradation de l'environnement (pollution des eaux et des sols, absence de recyclage des déchets, érosion accélérée, etc.), à une très forte spéculation foncière et immobilière et à des conflits d'accès et d'occupation du cordon littoral. Pour pallier la difficile cohabitation entre tourisme, pêche et transformation du poisson - la fumée du braisage ne fait certes pas bon ménage avec le touriste - la frange littorale est affectée à des usages spécifiques. Cette sectorisation se fait notamment au détriment des femmes de Joal ou de Mbour, qui voient leur aire de transformation déplacée loin des zones de débarquement, entraînant une augmentation du coût du transport en charrette de la matière première, sans parler du coût social d'une telle mise à l'écart. Ces déguerpissements ont néanmoins eu pour effet positif une extension des aires, un développement du secteur avec l'arrivée de nouveaux acteurs (tels les transformateurs guinéens et burkinabés à Joal-Fadiouth) et une réorganisation des groupements de productrices (par ex., GIE de Mballing à Mbour).

En haut

Kayar

Principal port de pêche de la Grande Côte, Kayar est un modèle de ré-organisation de l'espace littoral : les quais de pêche modernes (3 bâtiments en longueur, au centre sur la photo), la nouvelle aire de transformation du *kecax* (zone parfaitement alignée de claies et fours à braiser, ponctuée par des magasins et abris pour les agents de la filière, à gauche sur la photo), l'AMP créées en 2005 (dont les limites sont tacites) sont autant de témoignage d'une volonté de gestion intégrée et concertée du littoral.

En bas

Propreté du littoral

La salubrité des plages et du littoral peut parfois poser un problème de santé publique. Si certains villages de pêcheurs sont parfaitement organisés pour nettoyer les plages après les débarquements de poissons (Yoff), d'autres ne s'en préoccupent guère (Hann, Rufisque...).



Les compétitions sont manifestes entre secteurs d'activité, mais également au sein de la pêche, entre pêche industrielle et pêche artisanale pour le contrôle des fonds de pêche et des bancs de poisson et au sein même de la pêche artisanale, comme entre pêcheurs au filet maillant dormant de fond de Guet Ndar et pêcheurs à la ligne de Kayar, ou encore en Casamance entre pêcheurs cubbalo (toucouleur) de crevettes et pêcheurs manding au filet maillant de poisson.

Décennies 80-90, la protection du patrimoine littoral ou une parenthèse sans lendemain ?

Dans la mouvance de plusieurs ONG vertes qui tirent la sonnette d'alarme sur les dangers que coure la planète et d'une prise de conscience mondiale d'un nécessaire changement de modèles économiques, le Sénégal s'engage résolument dans des politiques de protection de la nature, signe les conventions internationales (Patrimoine mondial de l'Unesco en 1972, Ramsar sur les zones humides en 1977, Rio sur la diversité biologique en 1992, etc.) sans pour autant renoncer à la manne littorale.

Les premiers parcs nationaux sénégalais, créés dans les années 1970²⁸ - Djoudj, îles de la Madeleine, delta du Saloum - sont des zones humides inscrites dans la convention de Ramsar, reconnues d'importance internationale comme refuges pour les oiseaux qui migrent durant l'hiver boréal depuis l'Europe en Afrique de l'Ouest. A partir des années 1990, se multiplient les plans d'action pour sauvegarder des espèces animales emblématiques telles les tortues, les requins, ou encore les poissons-scies. Si les tortues, gibier recherché pour sa viande et ses vertus aphrodisiaques, font l'objet d'une chasse très ancienne, destinée à des consommations rituelles, les requins sont la cible d'une pêche²⁹ nouvelle et spécialisée dans l'exploitation des ailerons à destination des marchés du Sud-Est asiatique. La ratification par le Sénégal de la Convention de Bonn (CMS) sur les espèces migratrices en 1979, la pression des ONG vertes internationales (IUCN, WI, WWF), le lobbying local de défenseurs de la nature, conduisent à une prise de conscience de la raréfaction de certaines espèces et à une condamnation des pratiques de pêche jugées destructrices.

Pour limiter la « surexploitation » des ressources, des mesures de régulation sont mises en œuvre telles l'interdiction de certains engins de capture (filet en mono filament par exemple), la fermeture saisonnière de pêcheries (ex. les poulpes de Pointe Sarène et Nianing entre le 20 septembre et le 20 octobre), la mise en défens d'espaces (fermeture de bolons ou d'habitats sensibles comme des bosquets de mangrove). Signe parmi d'autres de la dégradation des conditions d'accès aux ressources halieutiques (naturelles, commerciales, institutionnelles) : les départs de jeunes pêcheurs niominka des îles du Saloum qui tentent la traversée en pirogue pour gagner l'Europe dès le début des années 1990. Depuis, ce phénomène n'a fait que s'amplifier et se généraliser à toutes les communautés rurales qui n'ont pas su (ou pu) retenir les jeunes actifs. Pour parer cette hémorragie et faire face aux changements globaux, des communautés ont développé des stratégies de diversification des activités. Ainsi, dans le delta du Saloum ou encore en Casamance, on assiste à une revalorisation d'anciennes activités telles la récolte du sel ou des coquillages et le développement de nouvelles activités telles le maraîchage, l'arboriculture, le tourisme et l'écotourisme en lien avec l'extension des aires protégées. Si certains pêcheurs se convertissent en guides et piroguiers, il n'en demeure pas moins que les retombées locales de cette mise en tourisme ne sont pas à la hauteur des attentes



En haut de gauche à droite

Quartier de Guet Ndar à Saint-Louis

L'aménagement du littoral concerne aussi les conditions d'habitat des familles de pêcheurs. Ces vues de Guet Ndar témoignent de la précarité de ces conditions et de la concentration d'une population dans un espace que se dispute parfois hommes et animaux.

²⁸ A l'exception du Parc National du Niokolo Koba situé dans l'intérieur des terres, en zone de savanes et dont la création remonte à 1954.

²⁹ Cette pêche est appelée *fining* d'après le terme anglais *fine* ou aileron.



Ci-dessus

La ville de Saint-Louis

Au premier plan, entre la mer et l'embouchure du Fleuve Sénégal, le quartier de Guet Ndar, occupé par les pêcheurs dits « guet-ndarien » compte parmi les espaces les plus densément peuplés du Sénégal. Depuis l'ouverture du canal de délestage de la langue de Barbarie (ouverture opérée en 2003 par le gouvernement pour protéger la ville de Saint-Louis des inondations), l'embouchure du fleuve s'est déplacée plus au nord et les pirogues des pêcheurs sont désormais amarrées le long du fleuve Sénégal, à l'abri de la houle maritime et disputent cet espace aux mareyeurs et transformatrices de poissons. Faute de place, quelques pirogues continuent d'accoster sur la plage.

Au second plan, la prestigieuse île de Sor relié au continent par le pont Faidherbe (qui vient juste d'être restauré) garde de son passé de capitale de l'AOF de très beaux bâtiments coloniaux. Saint-Louis, Patrimoine mondial de l'Unesco, reste cependant un espace fragile en danger en raison de la densification du bâti, de l'insuffisant entretien des espaces publics, de la subsidence du sol et de la pollution.

Au troisième plan, la ville de Saint-Louis ne cesse de s'étendre sur le continent.

A partir des années 2000, vers la conservation intégrée des espaces littoraux

Déjà amorcée avec la Convention sur la Diversité Biologique de Rio en 1992³⁰, la nécessité de gestion intégrée, durable, participative (cf. également les termes de cogestion, concertation, négociation, participation des *stakeholders*) de toutes les ressources (halieutique, patrimoniale) du littoral s'impose en 2002 avec la conférence de Johannesburg (ou Rio+10), où la lutte contre la pauvreté est mise à l'agenda de toutes les instances internationales et nationales.

La conférence internationale de l'UICN à Durban intitulée « Au-delà des Aires Protégées » en 2003 consacre la fin du modèle des Aires Protégées, isolats ou îles entourées d'un océan poubelle. Ce changement de politiques se traduit au Sénégal par la création³¹, l'extension³² et la mise en réseau³³ des Aires Marines Protégées (AMP) qui ne sont plus conçues comme des outils de contrôle (et d'exclusion) des pêcheurs mais comme des outils de gestion partagée et durable des ressources marines et littorales. Sur le terrain, néanmoins, ces AMP, quand elles sont délimitées et opérationnelles³⁴, sont loin de recueillir l'adhésion des communautés riveraines dites locales, sans parler des pêcheurs migrants maritimes qui, de par leur mobilité, sont exclus de ces bénéfices. Par exemple, la réserve « communautaire » de Bambung n'implique que quelques représentants des communautés riveraines et une douzaine d'écogardes et écoguides, alors que les pêcheurs des îles du Saloum n'ont plus accès au bolon de Bambung

30 Dans l'article 8 alinéa J, cette convention rappelle la souveraineté des Etats sur leurs ressources mais également la nécessaire prise en compte des « savoirs, innovations et traditions des populations indigènes et des communautés autochtones ».

31 5 nouvelles AMP (Saint-Louis, Kayar, Joal, Bambung et Abéné) sont créées par décret présidentiel du 4 novembre 2004.

32 Conformément aux engagements du président sénégalais, Maitre Wade, lors du sommet du « Don de la terre » en 2005.

33 Cette volonté de coordination des actions à l'échelle régionale, de la Mauritanie à la Sierra Leone, s'exprime dans la mise en place de la CSRP « Commission Sous-régionale des Pêches » et du PRCM « Programme Régional de Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest », à l'origine de la protection des corridors des espèces migratrices (tortues, mullet...) ou encore de la création de Réserves de Biosphère transfrontalières (Delta du Sénégal entre la Mauritanie et le Sénégal, Niomi entre le Sénégal et la Gambie).

34 Les AMP d'Abéné en Casamance et de Saint-Louis restent une création virtuelle. A Kayar, la constitution d'un comité de gestion, où siègent les minorités (Guet-Ndariens, femmes transformatrices, etc.), ne masque pas les conflits anciens entre systèmes de pêche.



Ci-dessous

Fadiouth

Ile au coeur des mangroves,
Fadiouth a un riche patrimoine naturel
et culturel : les greniers sur pilotis témoignent
du passé ancien des Sérère, cultivateurs de mil.
Comme chez leurs voisins des îles du Saloum,
les Niominka ou « mangeurs de coquillages »,
la récolte et la transformation des coquillages
(arches, volutes, murex...) est à l'origine de
vastes amas coquilliers hauts de plusieurs
mètres. L'île aux coquillages abrite le cimetière
de Fadiouth. Le riche patrimoine de ce village
attire de nombreux visiteurs, mais le tourisme
ou l'écotourisme peuvent-ils constituer
une alternative durable à l'exploitation
des ressources halieutiques ?

désormais (et définitivement ?) fermé et bien gardé et que les femmes déplorent ne plus pouvoir récolter les coquillages, qui pourrissent dans la vase. Et les revenus tirés du campement écotouristique, captés par une minorité, ne peuvent certes pas compenser ces pertes.

En revanche, des initiatives innovantes de valorisation des produits de la mer (amélioration des techniques de transformation, traçabilité, labellisation) quand elles sont portées, voire initiées par les groupements de producteurs (GIE, CLPA, etc.), peuvent constituer une alternative durable à l'extraction des ressources. Dans le même sens, la modernisation des quais de pêche, pièce maîtresse de la gestion intégrée et participative du littoral, peut, à l'exemple de Mbour, constituer des arènes de concertation entre les acteurs de la filière et promouvoir la chaîne de valeur. A Guet Ndar, en revanche, dans un contexte de très forte concentration de la population de pêcheurs sur un liseré littoral de plus en plus étroit et de la densification du bâti dans des conditions très précaires, on peut s'interroger sur la fonctionnalité du quai de pêche moderne. Suite à l'élargissement de la brèche de la langue de Barbarie, les pêcheurs préfèrent mettre leur embarcation à l'abri de la houle marine et se disputent la rive fluviale avec les femmes transformatrices et les mareyeurs.



Des dynamiques d'occupation de l'espace littoral contradictoires

Le long du littoral sénégalais, les compétitions entre projets de territoire, à diverses échelles (du local à l'international), sont manifestes, et plus particulièrement les tensions entre d'une part les pêcheurs, exploitants et occupants traditionnels de cet espace, d'autre part les acteurs extérieurs - pêcheurs industriels, touristes, spéculateurs immobiliers, etc. Ces tensions sont d'autant plus vives que l'espace tend à se rétracter et à se dégrader : si, longtemps, les marins-pêcheurs sénégalais ont montré leur capacité à conquérir la mer, à étendre leur territoire halieutique dans les eaux atlantiques ouest-africaines, cet espace maritime est désormais fermé et limité. Les causes n'en sont pas techniques, ni socioculturelles mais politiques. Vers le nord en Mauritanie, ou le Sud dans les Bijagos en Guinée-Bissau, les pêcheurs se voient interdire l'accès aux pêcheries désormais protégées et réservées aux communautés riveraines.

Cette rétraction est encore plus drastique vers la terre, qui subit des pressions d'origine naturelle et anthropique liées aux changements environnementaux et globaux : outre la montée du niveau de la mer avec ses corollaires - érosion des côtes, pertes de plages et des habitats, inondation, salinisation, dégradation de la qualité des eaux -, l'espace littoral ne cesse d'exercer un fort pouvoir d'attraction sur les populations de l'arrière-pays et d'être l'objet d'une spéculation foncière et immobilière accélérée, dont la Corniche et les Almadies de la presqu'île du Cap-Vert sont une navrante illustration. A cet égard, il faut souligner le contraste entre la côte nord du Sénégal (la Grande Côte) encore épargnée par cette spéculation et le reste du littoral. Derrière un discours « politiquement » correct et une volonté affichée de préservation des intérêts de tous (cf. en particulier le projet de loi sur le littoral), les faits actuels démontrent la privatisation du patrimoine littoral et la spéculation effrénée entre les mains d'une minorité, au mépris de l'intérêt des communautés qui dépendent de la mer et du littoral pour leur survie.



A gauche

Pointe des Almadies, Dakar

Comme en témoigne le nombre impressionnant de maisons en cours de construction, la spéculation immobilière bat son plein dans ce quartier résidentiel et ce n'est certes pas la fermeture prochaine de l'aéroport de Yoff qui freinera la densification du bâti.

A droite

Sali Portudal

Ancien port de traite créé par les Portugais à la fin du XV^{ème} siècle, porte de l'Etat sérére du Baol, Sali Portudal est réputé de nos jours pour être la principale station balnéaire du Sénégal. Les clubs touristiques, grands complexes hôteliers, campements et cabanons se disputent l'accès à la plage, quand les infrastructures dévolues au tourisme (casino, golf...) ne cessent de s'étendre vers l'intérieur. Cette emprise spatiale ne pourra qu'être renforcée par l'ouverture prochaine du nouvel aéroport international situé à proximité, à Kirène.

